

Mairie Principale
Saint-Julien-la-Vêtre

✉ 1 Place de l'église

☎ 04 77 97 81 47

📧 commune@vetresuranzon.fr

Mairie Annexe
Saint-Thurin

✉ 38 Passage René Dony

☎ 04 77 97 91 10

Réunion du Conseil municipal du **02 mars 2023**

Convocation du : 23 février 2023

Ouverture de la séance : 02 mars 2023 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Thurin

Présents :

M. Bertrand DAVAL, Maire
Mme Catherine MOLLE, 1^{ère} Adjointe
Mme Françoise RABET, 2^{ème} Adjointe
M. Thierry BALICHARD, 3^{ème} Adjoint
M. Maurice MOLLE, 4^{ème} Adjoint
M. Patrice POTONNIER, Maire délégué de
Saint-Julien-la-Vêtre
M. Christian PATARD, Maire délégué de
Saint-Thurin

M. Eddy BRUNET
Mme Josiane VERNAY
Mme Hélène CARPI
Mme Solange THEALET
M. Frédéric JOUHANNEL
M. Elie GALLON
M. Jean-Louis RONZIER
M. Jean PATARD
Mme Christine GOUTTEFANGEAS

Excusé : M. Jean-Pierre JAVELLE ; M. Thierry MICHALET

Pouvoir : M. Jean-Pierre JAVELLE représenté par Mme Françoise RABET, 2^{ème} Adjointe

Secrétaire de séance : Mme Catherine MOLLE

Ordre du jour

- I. Approbation du compte rendu du 02 février 2023**
- II. Subventions sou des écoles**
- III. Installation d'horloge connectée**
- IV. Questions diverses**

I. Approbation du compte rendu du 02 février 2023

Les Conseillers municipaux approuvent à la majorité (15 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions) le compte rendu du 02 février 2023.

II. Subventions sou des écoles

- Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la demande de subvention du sou des écoles de St Jean la Vêtre pour l'année scolaire 2022-2023 afin de participer à la classe découverte organisée par les maîtresses à Bully.

Le coût du voyage s'élève à 3 100 €, transport car compris.

Une subvention de la part de la commune permettrait de conforter la participations des parents qui mettent tout en œuvre à travers les manifestations organisées par le sou des écoles pour récolter les fonds pour les enfants.

Montant de la subvention : cent euros (100 €).

Après délibération, et à l'unanimité (17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Approuve le versement, pour l'année scolaire 2022-2023, d'une subvention de cent euros (100 €) au sou des écoles de St Jean la Vêtre pour aider au financement de la classe découverte
- Autorise le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document qui s'y rattache

(Délibération n°DE_2023_017)

- Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la demande de subvention du sou des écoles de l'école publique de Noirétable pour l'année scolaire 2022-2023 afin de participer aux sorties scolaires.

Le sou des écoles nous sollicite pour demander une participation financière de la municipalité de Vêtre sur Anzon au vu des enfants de votre commune scolarisés dans notre école.

Le coût des sorties scolaires s'élève à 8 352 €, transport car compris.

Montant de la subvention : six cent euros (600 €).

Après délibération, et à l'unanimité (17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Approuve le versement, pour l'année scolaire 2022-2023, d'une subvention d'un montant de six cent euros (600 €) au sou des écoles de Noirétable pour financer les sorties scolaires.
- Autorise le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document qui s'y rattache

(Délibération n°DE_2023_018)

- Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la demande de subvention de l'Association Roannaise Pour l'Apprentissage (ARPA).

Montant de la subvention : cinquante euros (50 €) par jeune apprenti issu de la commune. Un seul jeune est concerné pour la commune de Vêtre-sur-Anzon.

Après délibération, et à l'unanimité (17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Approuve la subvention d'un montant de cinquante euros (50€)
- Autorise le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document qui s'y rattache

(Délibération n°DE_2023_019)

- Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la demande de subvention du Lycée Agricole E. GAUTIER RESSINS.

Montant de la subvention : cinquante euros (50 €) par jeune apprenti issu de la commune. Deux jeunes sont concernés pour la commune de Vêtre-sur-Anzon.

Après délibération, et à l'unanimité (17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Approuve la subvention d'un montant de cent euros (100€)
- Autorise le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document qui s'y rattache

(Délibération n°DE_2023_020)

III. Installation d'horloge connectée

Monsieur le Maire informe que la commune a été retenue dans le programme de déploiement d'horloges astronomiques connectées à installer dans les armoires d'éclairage public.

Cette opération sans investissement pour la commune, sera financée en partie par le plan de relance gouvernemental mis en œuvre par le FACé (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) en zone rurale, et par le SIEL-TE.

Pour rappel, nous n'avons donc pas besoin pour ce projet d'adhérer à la compétence réseau d'objets connectés (ROC42), la cotisation étant prise en charge dans le cadre de l'adhésion de Loire Forez Agglomération à qui nous avons transféré la compétence d'éclairage public. Le déploiement d'horloges connectées nécessite que la commune soit couverte en réseau très bas débit ROC42, c'est pourquoi un technicien du SIEL-TE prendra contact avec nous prochainement et vérifiera si l'implantation d'un équipement technique (antenne) sur un ouvrage communal est nécessaire (investissement à la charge du SIEL-TE).

Après délibération, et à l'unanimité (17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Approuve l'installation d'horloge connectée
- Autorise le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document qui s'y rattache

(Délibération n°DE_2023_021)

IV. Questions diverses

o Entretien annuel

Patrice POTONNIER fait le compte-rendu des entretiens qui ont eu lieu avec le personnel communal le jeudi 23 février 2023.

o Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 2 avril 2023 à midi, à la salle des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre. Les invitations ont été remises à toutes les personnes âgées d'au moins 65 ans au 31/12/2022.

o Parking le Moût

Projet de parking sur un terrain de bien de section du Moût. Elie GALLON fait le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le samedi 25 février 2023, avec les élus et les personnes concernées. Ce projet est suspendu suite à un accord avec les propriétaires du terrain privé sur lequel stationnent parfois les véhicules.

o Création d'un bar associatif au centre bourg de Saint-Julien-la-Vêtre

Cette idée a été proposée par Elie GALLON. Il y a déjà 3 débits de boissons sur la commune. Il n'est pas nécessaire de créer un bar associatif.

o Commission budget

Réunion de la commission budget le jeudi 16/03/2023 à 20h à Saint-Julien-la-Vêtre.

o Projet compostage

Réunion avec les représentants de la commission et Loire Forez agglomération à une date à définir.

o Contrôle sécurité restaurant du vendredi 03 mars après-midi

Thierry BALICHARD assistera au contrôle de sécurité du restaurant avec l'entreprise APAVE, le vendredi 03/03/2023 après-midi.

o La Cérémonie commémorative du cessé le feu en Algérie aura lieu le dimanche 19 mars 2023 à 10h00 à Saint-Thurin.

o Divers

Elie GALLON a été sollicité par des habitants sur les questions d'achats groupés (mutuelle, énergie). Concernant l'expérimentation de mutuelle de groupe, Hélène CARPI et Patrice POTONNIER se renseignent auprès de mairies qui en font l'expérience. Concernant l'achat groupé d'énergie, c'est Elie GALLON qui se renseigne sur ce point.

○ **Prochaine réunion**

La prochaine réunion de Conseil municipal sera organisée le jeudi 06 avril 2023 à 20h30 à la salle des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre.

Réunion du vote du budget le 13 avril 2023 à 20h30 à la salle des fêtes de Saint-Thurin.

La séance est levée à 21h40

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,
CATHERINE MOLLE



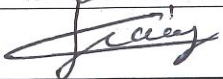
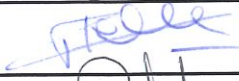
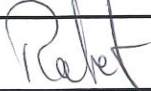

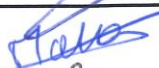
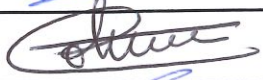


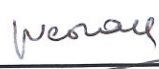
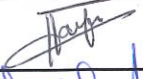
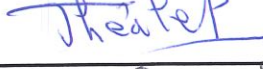
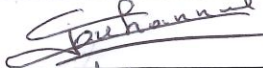

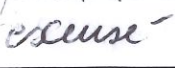

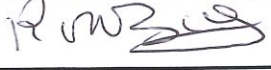
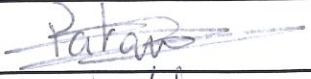
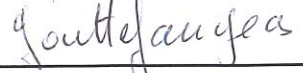
LE MAIRE,
BERTRAND DAVAL



LISTE DE PRESENCE

jeudi 02 mars 2023

Date de la convocation: 23 février 2023

NOM	FONCTION	SIGNATURE
DAVAL Bertrand	Maire	
MOLLE Catherine	Adjointe Au Maire	
RABET Françoise	Adjointe Au Maire	
BALICHARD Thierry	Adjoint Au Maire	
MOLLE Maurice	Adjoint Au Maire	
POTONNIER Patrice	Maire Délégué	
PATARD Christian	Maire Délégué	
BRUNET Eddy	Conseiller Municipal	
VERNAY Josiane	Conseillère Municipale	
CARPI Hélène	Conseillère Municipale	
THEALET Solange	Conseillère Municipale	
JOUHANNEL Frédéric	Conseiller Municipal	
JAVELLE Jean-Pierre	Conseiller Municipal	 (pouvoir)
MICHALET Thierry	Conseiller Municipal	 excuse
GALLON Elie	Conseiller Municipal	
RONZIER Jean-Louis	Conseiller Municipal	
PATARD Jean	Conseiller Municipal	
GOUTTEFANGEAS Christine	Conseillère Municipale	

Elu secrétaire de séance :